



Court de tennis d'Aigaliers



La mairie d'Aigaliers et l'association l'Aphyllanthe informent les adhérents de l'ouverture du court à compter du lundi 18 mai 2020

Veillez prendre connaissance des recommandations de la FFT (Fédération Française de Tennis) concernant les bonnes pratiques dans le cadre du COVID-19.

Rappelons que seuls les matchs en simple sont autorisés et, de ce fait, il ne peut y avoir plus de deux (2) personnes présentes en même temps sur le court.

Du détergent-désinfectant et du papier jetable sont mis à disposition pour le nettoyage du matériel conformément aux recommandations FFT ci-dessous . Il est demandé à chacun de ne laisser aucun déchet sur le court, des containers sont à disposition à proximité.

Veillez vous enregistrer au 04 66 22 10 20 en laissant vos noms – prénoms et les plages horaires occupées. Ce numéro est équipé d'un répondeur.

L'accès au court étant réservé aux seuls pratiquants adhérents de l'Aphyllanthe possédant une clef, ceux-ci reconnaissent avoir lu et accepté ces règles de fonctionnement et dégager la commune et l'association de toutes responsabilités en cas de non-respect des dites-règles.

Ces règles seront applicables dès le 18 mai 2020 et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre sans limitation de durée.

Aigaliers, le 10 mai 2020

Pour l'Aphyllanthe
La présidente

Pour la commune
Le maire

COVID-19 | LES BONNES PRATIQUES DANS LES CLUBS

La FFT a pris une série de mesures permettant une reprise de la pratique du tennis et du paratennis dans les clubs dans des conditions optimales de sécurité.

LES CLUBS

À partir du 11 mai 2020



La réservation des courts s'effectue en ligne, notamment via Ten'Up, ou par téléphone (pas d'inscription manuelle).



Le référent COVID-19, désigné par le club, sera le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement.



Les club-houses, les lieux d'accueil, les vestiaires, les douches et les espaces de restauration sont fermés. Un accès à des toilettes avec point d'eau reste à disposition.



Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.



La pratique du double n'est pas autorisée.



Chaque joueur entre dans le club sans accompagnateur.



Les règles habituelles de distanciation sociale sont respectées (minimum 2 mètres) en toutes circonstances et pour tous les publics.



Soyons citoyens ! Le bon état sanitaire des clubs relève de la responsabilité de tous.

AVANT DE JOUER



Les joueurs doivent arriver en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau, gel hydro-alcoolique et gants). Chaque joueur devra laisser sa serviette dans son sac pendant toute la séance.



Pour éviter que les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer individuellement sur le court ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser leur gel hydro-alcoolique.

SUR LE COURT



Les joueurs doivent nettoyer le banc ou la chaise avec du produit détergent-désinfectant et du papier jetable mis à disposition par le club, avant et après la partie. Pour cela, il est recommandé de mettre des gants.



Les règles habituelles de distanciation sociale minimum de 2 mètres doivent être respectées. Cette distance doit également être instaurée entre les chaises ou les bancs des joueurs.



Chacun des joueurs apportera son jeu de 4 à 6 de balles porteuses d'un signe distinctif. Chacun servira uniquement avec ses balles marquées. En aucun cas un joueur touchera avec la main une balle appartenant à son partenaire.



Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.



La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer.

ENSEIGNEMENT

1

Seuls les cours individuels encadrés par un enseignant, diplômé d'État et à jour de sa carte professionnelle, sont autorisés.



Si l'enseignant fournit les balles, l'élève ne doit à aucun moment les ramasser avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied. L'entraînement au service n'est possible qu'à la condition que l'élève utilise ses propres balles marquées. L'enseignant n'aura alors pas le droit de toucher les balles fournies par l'élève.



Dans le cadre des cours individuels, l'accompagnateur dépose le joueur (enfant) devant le club et le récupère à la fin du créneau horaire (il ne reste pas pour regarder les séances).